

Compte rendu de Conseil Communautaire du 16 Mars 2016

Présents

BEAUMONT SUR GROSNE
BOYER

BRESSE SUR GROSNE
CHAMPAGNY SOUS UXELLES
LA CHAPELLE DE BRAGNY
ETRIGNY
GIGNY SUR SAONE
JUGY
LAIVES

LALHEUE
MANCEY
MONTCEAUX-RAGNY
NANTON
SAINT AMBREUIL
SAINT CYR
SENNECEY LE GRAND

VERS

Monsieur Jean-Pierre BONNOT
Monsieur Jean-Paul BONTEMPS
Monsieur Jacques HUMBERT
Monsieur Marc MONNOT
Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE
Monsieur Alain BONARDOT
Monsieur Nicolas FOURNIER
Monsieur MARC GAUTHIER
Monsieur Fabien BRUSSON
Monsieur Jean-Claude BECOUSSE
Madame Virginie PROST
Monsieur Christian CRETIN
Madame Christine BOURGEON
Monsieur Christian DUGUE
Monsieur Théodoulos CHRISTOFOROU
Madame Suzanne D'ALESSIO
Monsieur Christian PROTET
Monsieur Jean BOURDAILLET
Madame Maud MAGNIEN
Monsieur André SOUTON
Madame Patricia BROUZET
Monsieur Alain DIETRE
Madame Edith LUSSIAUD
Monsieur Pierre GAUDILLIERE
Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

Excusés :

SAINT-CYR
SENNECEY LE GRAND

Madame Martine PERRAT (pouvoir Christian PROTET)
Madame Nathalie DEJAEGUER
Monsieur Estéban LOPEZ

La séance est ouverte à 20h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence. Monsieur PRABEL, Receveur est excusé.

Le Président demande au Conseil la possibilité d'intégrer à l'ordre du jour un nouveau point :

- Remplacement au SMET de Monsieur Rabut par Monsieur Bonardot

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

I. ENVIRONNEMENT

1. Subvention de fonctionnement

Le Président donne la parole à Monsieur MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, qui rappelle au Conseil Communautaire que lors de la création du budget déchets, une subvention de 100 000€ avait été allouée par le budget général lors du Conseil Communautaire du 3 décembre 2012.

Cette subvention n'a aucune obligation d'être remboursée et compte tenu du juste équilibre de ce budget déchets en section de fonctionnement, il est proposé de ne pas rembourser cette subvention au budget général.

Le Président propose donc au Conseil Communautaire de statuer sur ce non-remboursement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de non-remboursement des 100 000€ de subvention accordés par le budget général.

2. Tarifs redevance incitative

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets qui informe le Conseil que la Commission Environnement s'est réunie afin de statuer sur les tarifs de la redevance incitative.

Le compte administratif laisse apparaître un très faible excédent en section de fonctionnement sur l'exercice 2015. Au regard de cet état de fait nous devons revoir nos tarifs, d'autant plus que depuis l'instauration de la redevance incitative en 2013 nous n'avons jamais répercuté la hausse des coûts de traitement qui n'ont eu de cesse d'augmenter depuis.

Afin de ne pas pénaliser les comportements vertueux, il est proposé de ne pas procéder à une augmentation de l'abonnement tout en conservant le nombre de 12 levées.

Par contre, afin de nous redonner un peu plus de latitude financière sur l'exercice 2016 et afin de renforcer cette incitation, il est proposé d'augmenter les levées supplémentaires de 30% pour tous les bacs à l'exception de ceux de 340 et 660 litres qui se verront appliquer une hausse de 5%.

Ces dispositions pourront être effectives dès la prise de délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 1 voix contre :

- APPROUVE cette augmentation tarifaire

- AUTORISE le Président à informer les usagers de cette augmentation ainsi que Monsieur le Receveur.

Monsieur CHRISTOFOROU apporte des explications quant à son vote « contre ». Il précise que le nombre de levées comprises dans la part fixe, à savoir 12 levées par an, n'est pas du tout suffisant pour des questions d'hygiène et de confort. Ce qui implique que les habitants doivent garder en moyenne leurs déchets pendant un mois s'ils ne veulent pas payer plus. Le Président informe le Conseil que la commission environnement retravaillera sur ce sujet avec la venue des 6 communes de la Communauté de Communes « Entre la grosne et le Mont-St-Vincent » qui devrait être effective en janvier 2017.

Monsieur DIETRE, répond que le nombre de 12 levées est un minimum, mais que les habitants peuvent très bien mettre leur poubelle à la levée toutes les semaines s'ils le veulent, le service est présent.

Madame BROUZET soulève le problème rencontré par les gérants de la Halte Nautique de Gigny-sur-Saône qui, en période estivale, récupère les déchets ménagers des bateliers. Elle demande à la commission de bien vouloir travailler sur une solution.

3. Barrières automatiques – lancement de la consultation

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, qui informe le Conseil que la Commission environnement s'est réunie pour affiner la décision de mise en place de ces barrières automatiques sur les déchèteries de Sennecey le Grand et Nanton.

Concernant les particuliers, il a été mis en avant qu'une période de test d'un an pourrait être utile afin de dimensionner la fréquence des utilisateurs. Par contre, il serait immédiatement mis en place la tarification pour les professionnels qui auparavant devaient acheter des tickets d'entrée, ce qui, malheureusement n'est plus d'actualité.

Il est rappelé que notre cabinet de maîtrise d'œuvre désigné pour l'occasion pour un montant de 7100€ HT a élaboré le dossier de consultation des entreprises. Il serait souhaitable que ce nouveau dispositif soit mis en place sur ces deux déchèteries à compter de septembre 2016 afin de ne pas trop perturber l'activité estivale synonyme d'une forte fréquentation de ces installations.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de période de test pour les particuliers et de la tarification pour les professionnels
- ACCEPTE le dossier de consultation élaboré par le maître d'oeuvres
- AUTORISE le Président à lancer ladite consultation pour les travaux de mise en place des barrières automatiques
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2016.

4. Prise en charge de surendettement :

Le Président donne lecture au Conseil, d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur PRABEL Receveur, par lequel ce dernier l'informe de procédures de surendettement concernant deux foyers du territoire.

Il est donc demandé d'annuler les sommes de 383€ et 392,05€ pour la redevance incitative.

Il précise que le juge chargé de l'exécution de ces procédures a conféré force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire recommandé par la commission de surendettement de la banque de France ; ce qui entraîne l'effacement de toutes les dettes.

Par conséquent, le Président informe le Conseil du devoir de suivre le déroulement de cette procédure, il précise que les créances éteintes et notamment celles liées à la redevance incitative, ne peuvent faire l'objet d'aucun recouvrement forcé.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE cette demande
- AUTORISE le Président à suivre ces procédures d'effacement de dettes.

5. Modification représentant SMET 71

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets qui informe le Conseil que suite à la démission de Monsieur RABUT, il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la Communauté de Communes au sein du SMET 71.

Monsieur Alain BONNARDOT se propose comme nouveau membre

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- APPROUVE la nomination de Monsieur BONNARDOT

Monsieur MONNOT informe le Conseil du souhait de plusieurs élus municipaux de pouvoir participer aux réunions de la commission déchets. Il rappelle que ces participations se font uniquement à titre consultatif. Le Conseil donne son accord.

II. TOURISME

1. Logiciel pour la taxe de séjour

Le Président donne la parole à Monsieur Bourdaillet, Vice-Président en charge du Tourisme, qui informe le Conseil de la nécessité d'équiper l'Office de Tourisme d'un logiciel nécessaire à la gestion de la taxe de séjour. Il donne lecture du devis proposé par la société 3D Ouest et d'un montant de licence de 5880€ TTC et maintenance annuelle de 900€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette proposition
- d'autoriser le Président à passer commande de ce matériel et donc à signer le devis correspondant.

III. SUBVENTIONS 2016

Le Président donne la parole à Madame Suzel D'ALESSIO, Vice-Présidente en charge du social, puis à Monsieur Fabien BRUSSON, Vice-Président en charge du sport et de la culture, afin qu'ils présentent au Conseil les propositions d'attributions de subventions établies par leur commission.

Ils donnent respectivement lecture des propositions faites par les commissions après analyses des différents critères d'attribution.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montants proposés
Basket-Ball	2 400,00
football	15 500,00
judo	800,00
tennis	2 000,00
tir à l'arc	800,00
volley-ball	27 500,00
Yoseikan-budo	3 000,00
collège FSE (UNSS)	1 500,00
gymnastique volontaire	500,00
jeunes sapeurs-pompiers	1 000,00
Mieux vivre à st-Ambreuil	700,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montants proposés
ATVMR (Théâtre de verdure)	2 000,00
Roulottes en chantier	2 000,00
Festival roulottes en délire	6 000,00
Théâtre à la campagne	700,00
AUTRES ASSOCIATIONS	
AEMAFN	250,00
ANACR	250,00
Collège voyages	4 500,00
Marché aux plantes	300,00
UFAC	300,00
SOCIAL	
Coordination gérontologique	2 000,00
Mission locale	10 716,00
ASSAD	20 000,00
Don du sang	1 200,00
CAUE	561,00
ADMR	23 000,00
ADIL	1 330,00
FNATH	150,00
MAM Mancey	200,00
QUE CHOISIR	600,00

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Paul BONTEMPS, Vice-Président, qui présente au Conseil la proposition qu'il a reçue de la chambre d'agriculture, qui, afin de promouvoir les producteurs locaux, souhaite organiser, par le biais de l'association « Marché Producteurs de Pays », 3 marchés sur le territoire de la Communauté de Communes durant la période estivale. La participation à cette organisation s'élèverait à 992€ pour les 3 marchés.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTER toutes ces propositions
- AUTORISER le Président à inscrire ces montants au budget primitif 2016
- AUTORISER le Président à verser ces attributions aux associations concernées.

IV. POINT FINANCIER

Le Président fait le point sur les budgets 2015 et rappelle aux délégués la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Aussi il précise que la Communauté de Communes devra se doter de compétences supplémentaires dans le cadre du schéma de coopération intercommunale à compter du 2017 avec la venue de 6 nouvelles Communes et le début des travaux de la fibre optique.

Monsieur Jean-Paul BONTEMPS rappelle le travail établi par KPMG dans le cadre du pacte financier. Il apporte ensuite des précisions quant à l'évolution réelle des bases d'impositions notifiées dans l'état 1259. Il précise enfin que ce principe de pacte financier sera voté par la Communauté de Communes à la règle des 2/3.

V. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Président fait état des décisions prises par la CDCI lors de la réunion du 29 février 2016.

Le Président donne lecture de l'amendement relatif à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » aux communes de Bissy-Sous-Uxelles, Chapaize, Cormatin, Curtil-Sous-Burnand, Malay et Savigny-Sur-Grosne qui a été mis aux voix et a recueilli l'unanimité moins une voix.

Il informe ensuite les délégués que ce document a également été transmis aux Présidents des 3 SIVOS (SIVOS Beaumont, Laives, Saint-Ambreuil, SIVOS du Val de Grosne, SIVOS Boyer, Jugy, Vers, Mancey) afin qu'ils puissent prendre connaissance de la décision unanime des membres de la CDCI de fusionner ces 3 SIVOS, sachant que les communes concernées se sont majoritairement prononcées défavorablement à cette mesure de fusion. Le Président informe le Conseil qu'il a demandé aux autorités préfectorales un délai nécessaire à une nouvelle organisation.

VI. PERSONNEL

1. Renouvellement contrat d'aide à l'emploi de Claudine BLONDEAU.

Le Président informe le Conseil que le contrat d'aide à l'emploi de Claudine BLONDEAU arrive à échéance le 5 avril 2016 et qu'il convient de statuer sur la suite à donner.

Il précise que cet agent donne entière satisfaction et que ce type de contrat est financé à hauteur de 65%. Il propose donc de renouveler son contrat pour une durée de 6 mois à compter du 6 Avril 2016 jusqu'au 5 octobre 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le renouvellement du contrat CAE de Claudine BLONDEAU pour une durée de 6 mois à compter du 6 avril 2016.
- Autoriser le Président à signer le contrat correspondant.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DIETRE informe le Conseil de la rencontre entre la SEMCODA, les membres de la commission et les professionnels de santé concernés par le projet d'Espace Santé Services .

La séance est levée à 21h40